



CLINIQUE
VÉTÉRINAIRE
DU PARC

1 AVENUE MALESHERBES
78600 MAISONS-LAFFITTE
01 39 12 00 40

- Dr Sophie Train
- Dr Jérôme Seignot
- Dr Paméla Sinigaglia
- Dr Elisabeth Cuvellier
- Dr Charlotte Bourgeois

✉ secretariat@clinique-train-seignot.fr

🌐 www.clinique-veterinaire-du-parc.com

📘 Clinique Vétérinaire du Parc

📷 [veterinaire_maisonslaffitte](https://www.instagram.com/veterinaire_maisonslaffitte)

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT

Les présentes conditions peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique ou peuvent être téléchargées à l'adresse suivante : <https://www.clinique-veterinaire-du-parc.com/medias/conditions-generales-de-fonctionnement-2020-10-21-e1237682.pdf>

Tout acte effectué sur un patient dans notre établissement ou à l'occasion d'un déplacement à domicile/dans une écurie, est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS ET ESPECES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITEES

Notre établissement de soins est classé « Clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » et « Cabinet vétérinaire pour équidés » conformément à l'arrêté du 15 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'ordre des vétérinaires :

https://static.veterinaire.fr/fileadmin/user_upload/Ressources_documentaires/Cahiers_des_charges_ESV/Cahier-des-charges-AC-CV.pdf

https://static.veterinaire.fr/fileadmin/user_upload/Ressources_documentaires/Cahiers_des_charges_ESV/Cahier-des-charges-EQ-cabinet-veterinaire-equides.pdf

La clinique est située au 1, avenue Malesherbes à Maisons Laffitte (78600).

L'accueil téléphonique est assuré au 01.39.12.00.40

La prise de rendez-vous peut également être effectué pour les animaux de compagnie uniquement sur le site internet de la clinique, ou directement sur le site PILE POILS.

Enfin le secrétariat peut être contacté via l'email suivant : secretariat@clinique-train-seignot.fr



HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

La clinique est ouverte :

- Du lundi au vendredi : 8h30-19h00
- Le samedi : 8h30-18h.

PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

Equipe vétérinaire :

Dr Sophie TRAIN, Dr vétérinaire diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort.

Dr Jérôme SEIGNOT, Dr vétérinaire diplômé de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon.

Dr Elisabeth CUVELIER, Dr vétérinaire diplômée de la Faculté de Médecine Vétérinaire de Liège en Belgique

Dr Charlotte BOURGEOIS, vétérinaire diplômé de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

Auxiliaires spécialisé(e)s vétérinaires :

Audrey LANGLOIS, Auxiliaire spécialisée vétérinaire diplômée du GIPSA.

Manon DANY, Auxiliaire spécialisée vétérinaire diplômée de l'E.S.A.V Bonaparte.

Mélissa PERRET, Auxiliaire spécialisée vétérinaire diplômée du GIPSA.

Kassandra LE TANTER, Auxiliaire spécialisé vétérinaire diplômée du GIPSA.

Sabrina MARY, Auxiliaire spécialisé vétérinaire diplômée d'AKALIS

PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA CLINIQUE

Activité canine	Activité équine
<ul style="list-style-type: none">- Consultation de médecine générale- Consultation de médecine préventive- Consultation orthopédique et physiothérapie- Chirurgie de convenue, des tissus mous, orthopédique et oculaire.- Anesthésie gazeuse- Analyses sanguines (hématologie, biochimie...)- Imageries médicales (radiographie, échographie abdominale, échographie cardiaque, endoscopie)	<ul style="list-style-type: none">- Consultation de médecine générale- Consultation de médecine sportive et orthopédique- Consultation de médecine préventive- Analyses sanguines (hématologie, biochimie...)- Imageries médicales (radiographie, échographie, endoscopie)- Chirurgie courante



SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

La surveillance des animaux hospitalisés est adaptée à la gravité de leur état qui conditionne la présence éventuelle d'infirmier et/ou de vétérinaire en dehors des heures d'ouverture.

PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

Un accueil téléphonique est assuré 24h/24, par l'équipe soignante pendant les horaires d'ouvertures puis par la société VETOPHONIE.

Dans ce cas, le propriétaire pourra choisir entre une intervention à domicile assurée par la société VETALIA pour les petits animaux ou par un vétérinaire équin de la clinique pour les équidés.

ESPECES TRAITEES

La clinique vétérinaire prend en charge les soins de plusieurs espèces animal de façon habituelle tels que :

- Les carnivores domestiques (chiens, chats, furets)
- Les équidés
- Les rongeurs et les lapins

Mais peut aussi, de manière occasionnelle, prendre en charge les soins des animaux suivants :

- Oiseaux
- Caprins et ovins

CONDITIONS TARIFAIRES

La clinique peut établir un devis pour toute demande concernant votre animal.

Voici une liste non exhaustive des tarifs TTC couramment pratiqués :

- Consultation petits animaux : 50€
- Consultation de prévention annuelle canine : de 65,30 à 99,30€ selon les valences requises.
- Consultation de prévention annuelle chat : de 54,50 à 88,50€ selon les valences requises.
- Consultation équine : 56€
- Consultations vaccinale GTRh : 74,70€

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire leur chiffrage exact.



CLINIQUE
VÉTÉRINAIRE
DU PARC

1 AVENUE MALESHERBES
78600 MAISONS-LAFFITTE
01 39 12 00 40

- Dr Sophie Train
- Dr Jérôme Seignot
- Dr Pamela Sinigaglia
- Dr Elisabeth Cuvellier
- Dr Charlotte Bourgeois

✉ secretariat@clinique-train-seignot.fr

🌐 www.clinique-veterinaire-du-parc.com

📘 Clinique Vétérinaire du Parc

📷 [veterinaire_maisonslaffitte](https://www.instagram.com/veterinaire_maisonslaffitte)

MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu à son propriétaire ou représentant.

Le paiement pourra s'effectuer par chèque, espèces, carte bancaire ou virement.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le propriétaire.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours ou lors de soins de longue durée.

Les médicaments non entamés ne peuvent être repris.

Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

Des frais de recouvrement seront systématiquement appliqués le cas échéant pour un montant de 48€TTC.

La clinique vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

LITIGES

En cas de litige, vous pouvez contacter le conseil régional de l'ordre :

CROV

18 Cour Debille

75011 Paris

Tél. : 01 47 00 12 89

Email : cro.idf@ordre.veterinaire.fr

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Contrat n° 78095780

AVIVA

SARL HAGOPIAN DARBIER

140 Impasse des Prêles

BP 31577

84916 AVIGNON CEDEX 9

Tél. : 04 90 86 54 68

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Dr Sophie TRAIN ou Jérôme SEIGNOT.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.



DECES DE L'ANIMAL

Lors du décès d'un animal, différents choix s'offrent au propriétaire en fonction de l'espèce.

Pour les petits animaux :

Dans le cas où le propriétaire ne souhaite pas récupérer le corps de son animal pour l'inhumer (dans le respect des règles sanitaires en vigueur), la clinique s'engage à prendre en charge le corps de l'animal avec respect. Celui-ci sera conservé en chambre froide jusqu'à l'arrivée d'un transporteur qui se chargera du transfert jusqu'au centre de crémation.

La crémation de l'animal est assurée par la société SELESTE. Le propriétaire peut choisir entre une incinération collective ou individuelle (tarifs sur demande) ce qui lui permettra de récupérer les cendres de son animal.

Pour les équidés :

Lors du décès d'un équidé, l'équarrissage est la solution la plus couramment pratiquée. Celui-ci est assuré par la société ATEMAX qui s'occupera également du transfert de l'animal.

Une solution de crémation est également possible pour les équidés. Elle sera gérée par la société HORSIA, qui s'occupe également de l'enlèvement. Le propriétaire pourra choisir entre une incinération collective ou individuelle s'il désire récupérer les cendres.

ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Pour les animaux errants amenés pour identification, nous contrôlons s'il dispose d'un tatouage ou d'une puce électronique et appelons les propriétaires afin qu'ils puissent venir récupérer leur animal. Si ce dernier est blessé, nous réalisons les premiers soins.

Dans le cas d'animaux non identifiés, nous invitons les personnes ayant trouvé l'animal à contacter la police municipale. En cas de nécessité, nous réaliserons les premiers soins le temps de sa prise en charge.